

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III La mort des Pères Rouvière et Le Roux (*suite et fin*). — IV Le Père Duvic, o. m. i. — V Le sacre de Mgr Chiasson. — VI Courtes réponses à diverses consultations. — VII Le rite de l'élévation.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 11 novembre

Messe du 24e dim. après la Pentecôte (5e après l'Epiphanie), *semi-double*; mém. de saint Martin, et de saint Menne; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim., mém. de saint Martin (du 12), et de saint Martin (du 11).

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 18 novembre

Diocèse de Montréal. — Du 14 novembre, saint Josaphat (Petit-Bois).

Diocèse d'Ottawa. — Du 17 novembre, saint Hugues (Sarsfield).

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 13 novembre, saint Didace.

Diocèse de Sherbrooke. — Du 15 novembre, saint Malo (Auckland).

Diocèse de Pembroke. — Du 14 novembre, saint Laurent (Barry's Bay).

Diocèse de Mont-Laurier. — Du 17 novembre, saint Hugues (Hébert).
J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	13 novembre.	— Saint-Eustache.
Jedi,	15	— Hospice Saint-Joseph.
Samedi,	17	— Saint-Patrice.

LA MORT DES PERES ROUVIERE ET LE ROUX. des Oblats ¹

(SUITE)

L'ARRIVEE de ces étranges prisonniers au milieu de la civilisation excita la curiosité et un sentiment de sympathie très prononcés, suscitè surtout par la presse et certaines sectes protestantes. On commença par faire le procès de Sinnisiak pour le meurtre du Père Rouvière sous la présidence du juge en chef de l'Alberta, l'honorable M. Harvey. Deux avocats éminents dirigèrent l'un la poursuite et l'autre la défense. Bien que le meurtre eût été avoué par l'accusé et que, selon la remarque du juge dans sa revue de la cause, il n'y eût aucune preuve que le Père Rouvière eût jamais menacé son assassin, le jury n'en déclara pas moins Sinnisiak *non coupable*. Ce verdict, rendu le 17 août, après une heure de délibération, n'était rien moins qu'étonnant et même contraire aux faits produits au cours du procès.

Le 20 août, le procureur de la couronne demanda au président du tribunal de transférer la venue du second procès dans une autre ville, alléguant " qu'à cause des préjugés fort répandus dans la ville d'Edmonton contre la poursuite judiciaire des inculpés et de ce qu'on alléguait ou de la rumeur que l'on répandait au sujet de la conduite des prêtres que ces individus étaient accusés d'avoir assassinés, et à cause du sentiment de sympathie fort répandu parmi les habitants de la ville, sentiment auquel avaient donné naissance des personnes inté-

¹ Nous avons publié dans notre dernière livraison l'article des *Cloches de Saint-Boniface* sur la mort de ces deux héroïques Oblats. Nous donnons aujourd'hui ce qui a trait au procès et à la condamnation de leurs assassins.

ressées en la
un procès équ
de l'un et de
d'Edmonton
et à l'encontre
féra la venue d
au shérif de c
Dans ce seco
tement accusés
après audition
ration, le jury
recommanda à
président du tr
par le moyen d
la sentence à E
l'honorable jug
tions avec l'hon
rent que la peir
vie. L'exécution
octobre. Les de
mencement de se
tion du fort R
terme d'empriso
Deux lettres r
que les Esquima
gens à Edmonto
par le capitaine
tribu et qui résid
dit que les indig
bles qui ne manq
qui les ont livrés
méchant, tandis q

ressées en la matière, il estimait qu'il était impossible de faire un procès équitable des dits prisonniers accusés de meurtre ou de l'un et de l'autre dans la ville ou le voisinage de la ville d'Edmonton". Après avoir entendu les arguments en faveur et à l'encontre de la demande, l'honorable juge en chef transféra la venue du second procès à Calgary et donna instruction au shérif de cette ville de dresser une nouvelle liste de jurés.

Dans ce second procès Sinnisiak et Uluksuk furent conjointement accusés du meurtre du Père Le Roux. Le 24 août, après audition de la cause et quarante-cinq minutes de délibération, le jury déclara les deux Esquimaux *coupables* et les recommanda à la clémence de la manière la plus instante. Le président du tribunal fit connaître le verdict aux prisonniers par le moyen de l'interprète et il annonça qu'il prononcerait la sentence à Edmonton dans un bref délai. Dans l'intervalle l'honorable juge et l'avocat de la couronne se mirent en relations avec l'honorable ministre de la justice à Ottawa et obtinrent que la peine de mort fut commuée en emprisonnement à vie. L'exécution de la sentence de mort avait été fixée au 15 octobre. Les deux meurtriers ont quitté Edmonton au commencement de septembre, sous la garde de la police, à destination du fort Résolution, où ils commenceront à subir leur terme d'emprisonnement.

Deux lettres récentes reçues par Mgr Breynat révèlent ce que les Esquimaux pensent de ces deux cannibales que tant de gens à Edmonton ont fêtés comme des héros. L'une est écrite par le capitaine Klenberg, le premier blanc qui ait visité cette tribu et qui réside depuis onze ans à la rivière Coppermine. Il dit que les indigènes redoutent leur retour, à cause des troubles qui ne manqueront pas de surgir entre leurs amis et ceux qui les ont livrés à la police. Il ajoute que Sinnisiak est très méchant, tandis qu'Uluksuk ne l'est pas autant. L'autre lettre

LE ROUX.

au milieu de
a sentiment de
tout par la
commença par
Père Rouvière
ta, l'honorable
t l'un la pour-
e eût été avoué
dans sa revue
re Rouvière eût
lara pas moins
17 août, après
qu'étonnant et
i procès.

anda au prési-
nd procès dans
éjugés fort ré-
suite judiciaire
umeur que l'on
que ces indivi-
se du sentiment
ats de la ville,
personnes inté-

son l'article des
deux héroïques
au procès et à la

est d'un capitaine marchand très connu de la côte arctique, M. Joseph Bernard. Il exprime les mêmes craintes que le précédent. Il dit que les indigènes, au milieu desquels il a vécu plusieurs années, sont divisés en deux classes: ceux du type de Sinnisiak et les bons. Ces derniers ne veulent pas que les meurtriers retournent pour éviter des difficultés entre les deux groupes. Il déclare que s'ils retournent la vie de quelques blancs qui habitent la région et celle des bons sauvages qui les aident seront en grand danger. Il parle d'une manière spéciale d'Ulksuk qu'il connaît depuis six ans et qui lui a rendu de précieux services, mais il ajoute qu'il est facile à influencer et homme à tout faire ce qui lui est dit de faire. Il conclut en suggérant que, pour la paix et le bien général, les criminels soient tenus au loin pendant plusieurs années.

* * *

Les noms de ces deux martyrs du zèle apostolique le plus pur ajoutent de nouveaux fleurons à la couronne déjà si glorieuse qui orne le front de la congrégation des Oblats de l'ouest canadien et particulièrement des lointaines missions du Mackenzie. Quelque regrettable que soit la mort de ces généreux apôtres, qui avaient déjà su gagner l'estime et l'affection des Esquimaux, comme on peut le constater par les éloges et les regrets exprimés dans la plupart des dépositions recueillies sur leur champ d'apostolat, il convient de rappeler la grande loi de la conversion des peuples: *non fit redemptio sine effusione sanguinis*. Puisse leur sang féconder la semence évangélique qu'ils ont déposée dans ces terres arides et glacées, et puissent les généreux frères qui se préparent à aller continuer leur oeuvre en recueillir des fruit abondants !



N ann
d'u
des
gie morale a
empruntons a
l'un de ses co
" Avec le d
imposantes et
de la congréga
ble religieux,
lités les plus
brillants de l'e
en matière de
me par le Can
seiller prudent
dans le dévelo
avec tant de dé
trente ans...
" Né de culti
(Meurthe-et-Mo
des au collège c
séminaire de Na
tion des mission
vœux perpétuels
mains de Mgr d
" Le Père Du
sérieuses de la pl
années de son mi
jusqu'aujourd'hu
ment, il enseigna
puis à Dublin, en l
vre de la jeunesse

LE PERE DUVIC, o. m. i.



ON annonçait, le 23 octobre, d'Ottawa, la mort, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, du Père Duvic, des Oblats, ancien supérieur et professeur de théologie morale au scolasticat de Saint-Joseph d'Ottawa. Nous empruntons au *Devoir* du 24 octobre la belle notice que publie l'un de ses confrères.

“ Avec le Père Duvic disparaît l'une des figures les plus imposantes et les mieux connues de la province canadienne de la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée. Cet humble religieux, modeste artisan de la pensée, possédait les qualités les plus exquisées du coeur, jointes aux talents les plus brillants de l'esprit, qui ont fait de lui une autorité reconnue en matière de théologie morale dans le diocèse d'Ottawa comme par le Canada tout entier. Aussi savant érudit que conseiller prudent, le Père Duvic a joué un rôle prépondérant dans le développement des oeuvres apostoliques entreprises avec tant de dévouement par sa congrégation depuis près de trente ans...

“ Né de cultivateurs français, le 8 mai 1842, à Féncoillier (Meurthe-et-Moselle), Jean-Michel Duvic fit ses premières études au collège de Blamont (Meurthe-et-Moselle) et au grand séminaire de Nancy. Le jeune Duvic entra dans la congrégation des missionnaires oblats à Nancy en 1864 et prononça ses vœux perpétuels à Autun en 1865. Il fut ordonné prêtre des mains de Mgr de Marguerie, le 30 mai 1867.

“ Le Père Duvic se consacra à l'enseignement des matières sérieuses de la philosophie et de la théologie, dès les premières années de son ministère et connut des succès qui couronnèrent jusqu'aujourd'hui un long et fécond apostolat. Successivement, il enseigna au grand séminaire de Fréjus (1867-1874), puis à Dublin, en Irlande (1882-1887) ; il fut aumônier de l'œuvre de la jeunesse à Marseille (1874-1877), et passa cinq an-

côte arctique,
tes que le pré-
uels il a vécu
ceux du type
nt pas que les
ltés entre les
a vie des quel-
bons sauvages
d'une manière
s et qui lui a
'il est facile à
lit de faire. Il
en général, les
s années.

tolique le plus
ne déjà si glo-
des Oblats de
aines missions
a mort de ces
estime et l'af-
astater par les
des dépositions
nt de rappeler
i fit redemptio
ider la semence
rides et glacées,
it à aller conti-
dants !

nées comme supérieur au juniorat de Notre-Dame-des-Lumières, à Avignon, de 1877 à 1882.

“ Mais c'est en Canada, à Ottawa même, que le Père Duvic donna le meilleur de sa vie. Il arriva au pays en 1887, dès les premières années de la fondation du scolasticat des Pères Oblats à Ottawa, et enseigna la théologie morale aux jeunes lévites de la congrégation. Après plusieurs années de labeurs obscurs, entrepris au milieu d'infinies difficultés inhérentes à toute oeuvre nouvelle, le Père Duvic devint supérieur de l'importante maison de formation religieuse qu'il avait contribué à édifier. Il conserva ce poste pendant treize ans, tout en cumulant la charge écrasante de professeur de théologie morale.

“ En 1906, le Père Duvic entreprit un voyage pour les œuvres de la congrégation en Europe et revint atteint d'une maladie qui faillit l'emporter. Il connut une longue et déprimante convalescence, et ses supérieurs lui enlevèrent le fardeau du supérieurat du scolasticat, pour le confier au Père Guillaume Charlebois, le dévoué provincial actuel de la congrégation dans la province du Canada. Et le Père Duvic poursuivit son humble carrière, se faisant le bras droit de son successeur, comme il l'avait été de son prédécesseur, le Père Mangin, premier supérieur du scolasticat.

“ Le Père Duvic a publié des livres de théologie morale qui font autorité, entre autres : *Le décret “Ne temere”* et *Les fiançailles chrétiennes*. Il prit une part active à la controverse que souleva à Ottawa, ces dernières années, l'apparition du décret *Ne temere*. Il y a deux ans, le Père Duvic eut une attaque qui faillit l'emporter, mais sa robuste constitution domina la maladie. Ses supérieurs le déchargèrent graduellement dans la suite de ses fonctions de professeur. Depuis trois mois, sa santé déclinait au point d'inspirer des craintes.

“ La maladie vient de l'emporter au poste même où, depuis trente ans, il avait consacré sa vie apostolique. ” C. E. P.



OUS I
vel
nous
Montréal, dev
aux fêtes de sc
la Pointe-de-l'
tant trouvé en
(Montréal), ur
race, que Mgr l
ler là-bas repré
sion avec la bor
plus et mieux.
de ses pères, il e
intéressantes. S
mettre de nous
voulons tout de
sur ses lèvres, d
du coeur.

Arrivé à Saint
15 octobre, M. le
tion que Mgr Le
de Saint-Jean on
Bégin, en route p
tion, raconte M. I
de Québec, qui s'
y dire la messe à
duit en auto au cu
supérieur, le persc
égards dus à un p
pour Saint-Jean e

LE SACRE DE Mgr CHIASSON

NOUS parlions, ici même, il y a trois semaines, du nouvel et deuxième évêque acadien, Mgr Chiasson, et nous annoncions que Mgr Martin, de l'archevêché de Montréal, devait représenter notre archevêque et le diocèse aux fêtes de son sacre, à Church Point, ou, pour mieux dire, à la Pointe-de-l'Eglise, le 18 octobre dernier. Mgr Martin s'étant trouvé empêché, c'est M. le curé Richard, de Verdun (Montréal), un descendant d'Acadiens qui fait honneur à sa race, que Mgr Bruchési a chargé, à la dernière minute, de l'aller là-bas représenter. Le digne curé s'est acquitté de sa mission avec la bonne grâce dont il est coutumier. Il a même fait plus et mieux. De son rapide mais très beau voyage au pays de ses pères, il a rapporté des notes substantielles qui sont fort intéressantes. Sur notre demande, il a bien voulu nous permettre de nous en servir pour le bénéfice de nos lecteurs. Nous voulons tout de suite, usant d'un mot qu'on retrouve souvent sur ses lèvres, dire à cet estimé confrère notre meilleur merci du coeur.

* * *

Arrivé à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) dans la soirée du 15 octobre, M. le curé Richard s'est trouvé présent à la réception que Mgr Leblanc, son clergé et les notabilités de la ville de Saint-Jean ont faite, dans l'après-midi du 16, au cardinal Bégin, en route pour le sacre du nouvel évêque. Cette réception, raconte M. Richard, fut très belle. Le vénérable cardinal de Québec, qui s'était arrêté à Moncton, le matin même, pour y dire la messe à l'église du Père Cormier, puis avait été conduit en auto au collège de Memramcook, où le Père Lecavalier, supérieur, le personnel et les élèves l'avaient reçu avec tous les égards dus à un prince de l'Eglise, avait ensuite pris le train pour Saint-Jean et y arrivait à 5.30 heures du soir. Banquet

C. E. P.

à l'évêché, visite au Bon-Pasteur (en compagnie de Mgr Dugal et du curé Richard), réception à la cathédrale, où Mgr Leblanc lut au distingué cardinal-archevêque une magnifique adresse rappelant éloquemment ce que les évêques de Québec ont fait pour l'Acadie, et enfin, dans les salons de l'évêché, présentation à Son Eminence d'un grand nombre de citoyens marquants... Mgr Bégin, très alerte, toujours bon et toujours souriant, se prêta à tout et accepta tout avec la plus parfaite affabilité. Il n'est pourtant plus jeune, notre cardinal, mais la fatigue ne semble pas avoir de prise sur lui. Il se sent si heureux, sans doute, de voir la joie que sa visite cause à tout le monde !

Le lendemain, mercredi, 17 octobre, le cardinal et sa suite, prélats et prêtres, après avoir traversé la baie de Fundy, arrivaient à Digby, vers les 10.30 heures du matin. Comme on devait attendre là près de quatre heures, M. le curé Richard et quelques compagnons organisèrent un court voyage en auto à Port-Royal, et ce fut, pour ces fidèles aux souvenirs des anciens, un véritable pèlerinage patriotique. On prit ensuite le train pour Weymouth. Les Pères Eudistes de la Pointe-de-l'Eglise attendaient là leurs hôtes avec toute une suite d'autos qui les conduisirent au collège Sainte-Anne. Après le souper, nouvelle grande réception et séance de bienvenue. Le Père Brault, qui vient précisément de succéder à Mgr Chiasson comme supérieur du collège, harangua éloquemment le bon cardinal, qui répondit avec une émotion visible, assurant les chers fidèles de l'Acadie que l'Eglise-mère de Québec leur garde toujours une place de choix dans ses affections. Mgr McCarthy, Mgr Labrecque, Mgr Emard, Mgr Bruneault, Mgr Forbes et le très révérend Père Lucas, des Eudistes, portèrent aussi la parole.

* * *

Le jeudi, 18 octobre, c'était le grand jour, le grand et beau

jour que Dieu
pour l'honneur
nature s'était
des soleils éc
me fois, le p
voyait l'un c
tuaire et rec
son, jadis ord
à Rennes — 4
dinal, le nôtr

Outre Son
centaines de j
accourus de t
taient à l'im
pour se termin
archevêque de
lats co-consac
blanc, de Sair
Père Le Bastar
ceux de Mgr l
ceux de Mgr l
Sormany et Co
diacre et sous-
cardinalice de
çons à donner i
du monde laïqu
Dieu en étant p
des évêques, pr
Emard, de Vall
brecque, de Chi
Bruneault, de l
foux, de Sherbr
rend Père Antoi

jour que Dieu a fait — *Haec dies quam fecit Dominus* — pour l'honneur et la joie de l'héroïque et fidèle Acadie. La nature s'était mise en fête pour l'occasion et le plus radieux des soleils éclairait cette journée d'automne. Pour la deuxième fois, le peuple-martyr, comme on l'a superbement appelé, voyait l'un de ses fils gravir les marches suprêmes du sanctuaire et recevoir l'onction qui fait les pontifes. Mgr Chiasson, jadis ordonné prêtre par un cardinal (le cardinal Labouré, à Rennes — 4 juin 1898), était sacré évêque par un autre cardinal, le nôtre, celui-là, le bon Mgr Bégin.

Outre Son Eminence, douze évêques et six prélats, avec des centaines de prêtres et religieux et près de deux mille fidèles, accourus de tous les points de l'Acadie et de partout, assistaient à l'imposante cérémonie. Elle commença à 9 heures, pour se terminer un peu après midi. Son Eminence le cardinal archevêque de Québec était le consécrateur, avec, comme prélats co-consécrateurs, Mgr McCarthy, d'Halifax, et Mgr Leblanc, de Saint-Jean. Les assistants du cardinal étaient le Père Le Bastard, le Père Le Courtois et M. Comeau (Désiré); ceux de Mgr McCarthy, le Père Young et le Père Curran; ceux de Mgr Leblanc, MM. Cormier et Devaux; enfin MM. Sormany et Comeau (Antoine) remplissaient les fonctions de diacre et sous-diacre d'office. M. l'abbé Gagnon, du palais cardinalice de Québec, dirigeait les cérémonies. Nous renonçons à donner ici la longue liste des prêtres et des notabilités du monde laïque qui avaient voulu honorer le nouvel Elu de Dieu en étant présents à son sacre. Notons seulement les noms des évêques, prélats et principaux délégués. C'étaient: Mgr Emard, de Valleyfield, Mgr Morisson, d'Antigonish, Mgr Labrecque, de Chicoutimi, Mgr O'Leary, de Charlottown, Mgr Bruneault, de Nicolet, Mgr Forbes, de Joliette, Mgr Chalioux, de Sherbrooke, Mgr O'Leary, de Chatham, le très révérend Père Antoine, de la trappe de Rogersville, Mgr Hébert

Mgr Walsh, Mgr Béliveau, Mgr Dugal, Mgr Doucet, Mgr Côté, le très révérend Père Lucas, des Eudistes, M. le chanoine Arseneault, de Québec, et notre délégué de Montréal, M. le curé Richard. Mais bornons là cette nomenclature.

Disons plutôt qu'elle fut bien profonde l'émotion de ceux qui virent, ce jour-là, se dérouler les majestueuses et si expressives cérémonies du sacre du nouvel évêque de Lydda et vicaire apostolique du golfe Saint-Laurent. Aux pensées de foi que pareil spectacle éveille toujours dans l'âme des croyants, s'en mêlaient d'autres, faites d'évocation d'histoire et de patriotisme, qui n'en sont pas indignes et que, sans doute, Dieu permet, lui qui connaît si bien, pour l'avoir fait, le cœur des hommes. Pendant que les larmes coulaient de bien des yeux, surtout de ceux des proches et des intimes de l'Élu, il semblait que les mânes des aïeux, de ceux qui connurent le " grand dérangement " de 1755 et les années d'exil qui suivirent, tressaillaient dans leurs tombes, et que, du haut du ciel, leurs âmes se penchaient vers cette Pointe-de-l'Église — si bien nommée ! — pour contempler, dans l'élévation de l'un de ses fils, l'exaltation de toute la race. Et pour les Canadiens qui étaient là, ou qui de loin assistaient d'esprit et de cœur, quelle fierté de voir leur cardinal aimé, le successeur direct de Laval, oindre la tête et les mains de ce glorieux fils de la noble Acadie ! Oh ! oui, nous en croyons volontiers le témoignage de notre bon ami, M. le curé Richard, ce fut une belle fête ! En lisant ses notes rapides, nous pensions à l'ovation qui salua à Montréal, il y a cinq ans, au banquet du sacre de Mgr Georges Gauthier, chez les Soeurs Grises de la rue Guy, la présence inattendue, mais si heureuse, de celui qui n'était encore que l'évêque-élu de Saint-Jean, Mgr Leblanc.

C'est Mgr Emard, évêque de Valleyfield, qui, monté en chaire, à l'évangile, commenta le sens de l'expressive cérémonie. S'inspirant de la parole de Notre-Seigneur à ses apôtres :

Voici que je
— *Ecce vos*
l'éloquent p
fardeau de l
apostolique,
sous sa plum
noté M. le c
impression.

Le sacre te
tes, au collèg
discours. Le
général des I
Chiasson, le
hôtes. Son E
comme toujou
thy et Mgr Le
thy parla en a
en français.

On a beauco
vicaire général
un mot charma
ciant à nouvea
dans le passé,
en ce jour, de d
fragant de Qué

Mgr Chiasson
aisance. Fils to
il a mis dans se
de son blason —
le motto *Deus e*
tout s'identifier
mais le pontife.
religion, Monsei

Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles
 — *Ecce vobiscum sum usque ad consummationem saeculi* —
 l'éloquent prélat exposa ce qu'est la grandeur et ce qu'est le fardeau de l'épiscopat à travers les âges. Il le fit en ce langage apostolique, qui lui sied si bien, et qu'on retrouve toujours sous sa plume comme sur ses lèvres. Il produisit sur tous, a noté M. le curé Richard, une profonde et très sympathique impression.

Le sacre terminé, le banquet se donna, chez les Pères Eudistes, au collège de Sainte-Anne. Naturellement, il y eut des discours. Le très révérend Père Lucas, vicaire du supérieur général des Eudistes, en visite officielle au Canada, et Mgr Chiasson, le consacré du jour, remercièrent leurs illustres hôtes. Son Eminence le cardinal Bégin leur répondit avec, comme toujours, un réel bonheur d'expression. Mgr McCarthy et Mgr Leblanc prirent aussi la parole. Seul Mgr McCarthy parla en anglais, tous les autres discours furent prononcés en français.

On a beaucoup remarqué la parole élégante et si nourrie du vicaire général des Eudistes, le Père Lucas. Mgr Leblanc eut un mot charmant, quand, s'adressant au cardinal, et le remerciant à nouveau de tout ce que Québec a fait pour les Acadiens dans le passé, il ajouta qu'en retour l'Acadie était heureuse, en ce jour, de donner un évêque à la côte nord, un évêque suffragant de Québec.

Mgr Chiasson, le nouvel évêque, s'exprima avec une grande aisance. Fils toujours aimant de sa communauté des Eudistes, il a mis dans ses armes d'évêque les deux coeurs symboliques de son blason — ceux de Jésus et de Marie — et, en exergue, le motto *Deus ego sum*, qui indique qu'il veut en tout et partout s'identifier plus que jamais avec le Dieu dont il est désormais le pontife. Aux remerciements qu'il doit à ses frères en religion, Monseigneur joint ceux qu'il lui convient d'exprimer

aux personnages distingués qui l'honorent aujourd'hui, tout spécialement à Son Eminence le vénéré cardinal de Québec, qui a présidé à son sacre, comme il l'avait fait déjà à celui de son prédécesseur le regretté Mgr Blanche, et à Mgr Emard, qui a su, dans son beau discours, rappeler si heureusement la grandeur et les devoirs de l'épiscopat. L'évêque de Lydda promet, dans la mesure de ses forces, de s'inspirer des hauts et sages conseils du prédicateur de son sacre, tout autant qu'il s'efforcera de suivre les traces de son prédécesseur Mgr Blanche. ¹

Les fêtes étaient finies, ou presque. L'ancien instituteur (1891) de l'école sise près des ruines du défunt collège Saint-Louis, dont parlait l'autre jour dans son article à l'*Évangéline*, avec une si douce pointe d'émotion, M. Placide Gaudet, l'ancien instituteur, devenu plus tard un fils de la grande famille eudiste et le supérieur du florissant collège de Sainte-Anne, prenait rang désormais parmi les pontifes de l'Eglise de Dieu. Après tant d'autres, répétons-lui le mot qui dit tout : *Ad multos et faustissimos annos !*

* * *

Nous aurions beaucoup d'autres choses intéressantes à glaner dans les notes de notre bienveillant ami M. le curé Richard. Mais il faut nous borner. Signalons seulement, avant de finir, son beau voyage le long de la baie Sainte-Marie — un village dont les maisons s'espacent sur quarante milles de long — et son pèlerinage, le matin du 19 octobre, avec quelques amis, à l'endroit où se trouvait l'ancienne église Sainte-Marie, incendiée en 1820, que l'illustre abbé Sigogne a mar-

¹ A. ce banquet, on lut plusieurs télégrammes de félicitations adressés au nouvel évêque. Notons aussi que les *Artisans de Montréal*, par l'entremise du curé Archevêque et de M. le député Léger, ont offert à Mgr Chiasson une belle montre en or, gravée à ses armes et à celles de la société.

qué en y in
tous les ans
moment le T
diens, revoir
d'histoire, s'
fort et c'est

Ainsi le pa
pères ont ta
moisson de j
morte ! Elle
illustre fils, J
Laurent, Mgr
simple, mais t
tissimos annos

A

SC

Est-il exigé qu
contenter de met

L'Eglise en
l'exposition du
ment des six cie
ou ne pas les al
on peut considé
l'hommage à rer
ne faut jamais s
parlent pas. Le
ges allumés en s
done pour un sal
l'ostensoir sur la
pas à la suite de

qué en y installant une pierre commémorative sur laquelle, tous les ans, à la procession de la Fête-Dieu, on dépose un moment le Très Saint-Sacrement. Pour un descendant d'Acadiens, revoir ainsi ces lieux témoins de tant de beaux faits d'histoire, s'y arrêter quelques heures, y prier, c'est un réconfort et c'est une consolation.

Ainsi le passé se relie au présent qu'il féconde. Là où les pères ont tant souffert, les fils commencent à recueillir la moisson de justice et de gloire. Ah! non, l'Acadie n'est morte! Elle vit et elle vivra! A elle aussi, comme à son illustre fils, le nouveau vicaire apostolique du golfe Saint-Laurent, Mgr Chiasson, redisons le vieux mot, toujours si simple, mais toujours si précis et si plein: *Ad multos et faustissimos annos!*

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

SOUCHES ALLUMÉES AU SALUT

Est-il exigé qu'on allume les souches aux saluts, ou peut-on se contenter de mettre douze cierges sur l'autel?

L'Eglise en indiquant un nombre précis de cierges pour l'exposition du Saint-Sacrement n'a pas parlé particulièrement des six cierges traditionnels. On peut donc les allumer ou ne pas les allumer, à volonté, à ce seul point de vue. Mais on peut considérer le cas sous deux autres points de vue: l'hommage à rendre au Saint-Sacrement et le bon goût, qu'il ne faut jamais sacrifier sous prétexte que les rubriques n'en parlent pas. Le respect dû à l'Hostie sainte exige que les cierges allumés en son honneur n'en soient pas trop éloignés. Si donc pour un salut ordinaire et de courte durée, l'on dépose l'ostensoir sur la table de l'autel, on pourra, quand ce n'est pas à la suite des vêpres ou d'une autre cérémonie, ne pas

ard'hui, tout
l de Québec,
à à celui de
Mgr Emard,
reusement la
ue de Lydda
er des hauts
t autant qu'il
r Mgr Blan-
n instituteur
collège Saint-
e à l'Évangé-
acide Gaudet,
de la grande
ge de Sainte-
de l'Eglise de
qui dit tout :

ssantes à gla-
l. le curé Ri-
lement, avant
inte-Marie —
ante milles de
re, avec quel-
église Sainte-
igogne a nar-

le félicitations
ns de Montréal,
puté Léger, ont
à ses armes et

allumer les souches, vu que les cierges allumés pour le salut sont rapprochés de l'ostensoir. Mais si l'on expose le Saint-Sacrement sur le tabernacle, ces cierges placés sur la table de l'autel, seront trop éloignés. Il faudrait alors ou les disposer sur quelque gradin, ou, si on ne peut, allumer les cierges des souches. L'*Instruction clémentine* exige pour les Quarante-Heures qu'on place en un lieu plus élevé que les six cierges de règle huit cierges (on peut les choisir assez gros pour ne les renouveler que le matin et le soir), puis quatre auprès de l'ostensoir, enfin deux autres aux côtés du sanctuaire (qu'on remplace en ce pays par les chandeliers des acolytes placés aux extrémités de l'un des degrés de l'autel). Ces cierges forment le nombre de vingt. Dans le diocèse de Montréal, et dans quelques autres, on peut se contenter de douze, surtout la nuit. C'est pour cette même raison de respect et d'honneur qu'à une messe basse on devrait placer les deux cierges de règle tout auprès de la croix, et non le plus loin possible aux extrémités du gradin pour raison de commodité d'ordre inférieur. Enfin on s'appliquera, en cette circonstance comme dans toute autre, à ne pas violer les règles de l'esthétique.

MANIEMENT DES SAINTES HUILES

Le prêtre qui doit purifier les saintes Huiles, pendant la semaine sainte, et les remplacer par les nouvelles doit-il revêtir le surplis ?

Il n'y a aucune règle spéciale à cette opération dans les livres liturgiques. Mais le respect qu'on doit manifester pour cette matière des sacrements exige qu'on la traite avec plus de soin qu'un objet quelconque de piété. C'est l'usage général de revêtir le surplis pour faire ces diverses opérations, aussi bien que pour distribuer les saintes Huiles le jeudi saint dans les cathédrales.

MANIÈRE DE PURIFIER UN CIBOIRE

Quelle est la meilleure manière de purifier un ciboire ? Est-ce à sec avec les doigts ou avec du vin ?

Les rubric
action de pl
gnent qu'il
fait pour la
souvent cette
vénient par
ciboire de pet
res de grande
dans les gran
toujours crois
à cause de la
sante, préfère
Toutefois ce n
à propos d'adc
se trouvent au
fier à sec d'ab
préférable de
avoir consomm
Sang. Ensuite,
recevrait la pur
agitée on la ve
recevrait une s
demment. On e
toire, mais seul
préférable de ne
cause des parcel
part pour être F
ne pas le placer
replié de manièr
en route. On po
avant de la place

Les rubriques ne donnent aucune indication sur cette action de plus en plus fréquente. Mais les liturgistes enseignent qu'il est préférable de purifier sans vin, comme l'on fait pour la patène et la lunule. *L'Ami du clergé* a donné souvent cette réponse. Ce mode peut être adopté sans inconvénient par tout prêtre qui a bonne vue, surtout pour un ciboire de petite ou moyenne dimension. Mais avec les ciboires de grandeur considérable qu'on emploie de plus en plus dans les grandes églises, afin de répondre mieux au nombre toujours croissant des communions, beaucoup de prêtres, tant à cause de la faiblesse de leur vue que d'une lumière insuffisante, préfèrent purifier avec du vin. Ils ont toute liberté. Toutefois ce mode exigerait quelques précautions qu'il serait à propos d'adopter, à cause du grand nombre de parcelles qui se trouvent au fond d'un très grand ciboire. Il faudrait purifier à sec d'abord, avant d'employer le vin. De plus, il serait préférable de recueillir ces parcelles immédiatement après avoir consommé l'hostie, afin de les prendre avec le précieux Sang. Ensuite, après avoir communiqué sous l'espèce du vin, on recevrait la purification du vin dans le ciboire et après l'avoir agitée on la verserait dans le calice. S'il était nécessaire, on recevrait une seconde purification en agissant comme précédemment. On essuierait à la fin le ciboire avec le purificateur, mais seulement après avoir essuyé le calice. Il serait préférable de ne plus se servir à la messe de ce purificateur à cause des parcelles qui peuvent y adhérer mais de le mettre à part pour être purifié. On pourrait aussi, pour cette raison, ne pas le placer déplié comme à l'ordinaire sur le calice, mais replié de manière à ce que les parcelles ne s'en détachent pas en route. On pourrait aussi le secouer au-dessus du corporal avant de la placer sur le calice.

J. S.

pour le salut
pose le Saint-
ur la table de
a les disposer
es cierges des
les Quarante-
six cierges de
os pour ne les
re auprès de
tuaire (qu'on
colytes placés

Ces cierges
e Montréal, et
douze, surtout
et d'honneur
eux cierges de
possible aux
d'ordre infé-
stance comme
esthétique.

ES

dant la semaine
tir le surplis ?
tion dans les
anifester pour
te avec plus de
usage général
érations, aussi
audi saint dans

IRE

boire ? Est-ce à

LE RITE DE L'ÉLEVATION

LA Sacrée Congrégation des Rites accorde une indulgence de sept ans et de sept quarantaines aux fidèles qui récitent l'invocation : *Dominus meus et Deus meus — Mon Seigneur et mon Dieu*, quand l'Hostie sainte est présentée à l'adoration des fidèles, à l'élévation de la messe ou dans l'ostensoir, et une indulgence plénière une fois la semaine à ceux qui auront récité cette invocation chaque jour.

Le cardinal Mercier en profite pour demander à ses prêtres de préparer les fidèles au rite de l'élévation. " Habituez-les, dit-il, à s'agenouiller dès le moment où les anges annoncent la venue du Très-Saint : *Sanctus, Sanctus, Sanctus*. Il ne convient pas que les fidèles restent plus ou moins nonchalamment assis durant le canon. — Lorsque le prêtre a accompli l'acte liturgique par excellence, la consécration, et que, selon la rubrique, il élève la sainte Hostie de façon à la rendre bien visible à l'assemblée des chrétiens, il ne faut pas que ceux-ci restent courbés vers la terre. *L'élévation est faite pour eux*. Dites-leur donc qu'ils font bien de s'incliner avec humilité tandis que le genou posé en terre vous adorez la sainte Hostie, mais ajoutez qu'ils doivent suivre en esprit et du regard, *tandis que vous l'élevez au-dessus de votre tête*, la sainte Hostie d'abord, le calice du saint Sang ensuite. — Les fidèles inclinent donc la tête, tandis que le prêtre tient le genou ployé en terre dans sa première adoration, puis ils relèvent la tête et suivent du regard la sainte Hostie, lorsque le consécrateur l'expose à leur adoration. C'est le moment, pour eux, de dire l'invocation de l'apôtre Thomas : *Mon Seigneur et mon Dieu !* Après quoi les fidèles peuvent incliner la tête, à nouveau, pendant la seconde génuflexion du consécrateur. Les mêmes rites se répètent à la consécration et à l'élévation du saint Sang...

Les Cloches de Saint-Boniface.